

# Pour la préservation de l'indépendance syndicale Nous vous invitons à une réunion du Manifeste des 500 samedi 29 septembre à 13 H 30

Bourse du travail de Paris (3, rue du Château-d'Eau, métro République)

Chers camarades,

« Nous voulons d'emblée le souligner car cela est essentiel à nos yeux : pour l'accomplissement de votre mission, vous associerez pleinement les organisations représentatives des salariés et des employeurs ».

Tel est le point de départ de la lettre de mission de Sarkozy au ministre du travail et des relations sociales Xavier Bertrand.

Toute la méthode du gouvernement est concentrée dans cette phrase : Pour mener à bien l'offensive contre toutes les conquêtes sociales arrachées par la classe ouvrière depuis des décennies, Sarkozy voudrait pouvoir associer les organisations syndicales.

On nous parle de « réformes », de « modernisation ». Mais ne s'agit-il pas en réalité de contre-réformes, de destruction et de retour en arrière ? Qu'on en juge.

## Le Code du travail ?

A partir du 7 septembre, une fois par semaine, jusqu'à la fin de l'année, le Medef et les patrons avec les confédérations syndicales vont se réunir. Le gouvernement l'a annoncé : s'ils ne parviennent pas un accord conforme à ses buts, le 31 décembre il décidera de toutes les façons. Et dans la lettre de mission de Sarkozy à Bertrand, il est clairement écrit : « Vous trouverez les moyens de faciliter les transitions entre les emplois », c'est-à-dire en clair faciliter les licenciements en remettant en cause les protections existantes dans le CDI, pour permettre ce que Mme Parisot a appelé « la séparation à l'amiable ». Ainsi les confédérations syndicales sont invitées à faire des propositions dont le but a été fixé par le gouvernement : démanteler toutes les garanties du Code du travail.

## Les retraites ?

Le calendrier s'accélère. Là encore, Sarkozy a défini le cadre : « Conformément à l'objectif de rendez-vous sur les retraites prévu en 2008, vous prolongerez les orientations de la loi du 21 août 2003. Vous définirez en concertation avec les partenaires sociaux les voies et moyens d'assurer à moyen et long terme le financement des retraites. » Il s'agit de l'allongement à 41 années de cotisations et au delà, répondant à la « revendication » du Medef et de l'Union européenne. Et il ajoute : « Vous ferez converger les règles des régimes spéciaux vers celles des autres régimes ». C'est la remise en cause des 37,5 annuités pour les agents de la SNCF, EDF, etc et du montant du calcul sur les six derniers mois, pour l'aligner sur les 25 dernières années comme cela a été imposé dans le privé.

S'agit-il de réformes ou de contre-réformes ? Les faits démontrent qu'il s'agit purement et simplement de contre-réforme. Qu'y a-t-il à négocier sur cette base ?

Et il en est de même dans tous les domaines :

- Remise en cause du droit de grève : les organisations syndicales sont appelées à négocier le service minimum dans les transports, entreprise par entreprise.

- Fonction publique : 4 conférences sont organisées avec les organisations syndicales pour mettre en œuvre les 22 700 suppressions d'emploi.

- Et sur la Sécurité sociale, la presse indique que « Sarkozy pourrait demander aux organisations syndicales de plancher sur de nouvelles taxations pour la Sécu ».

## Réformes, ou contre-réformes ?

Tous les travailleurs, les militants savent bien que ce qui est à l'ordre du jour pour le gouvernement et le patronat, c'est la destruction de toutes les conquêtes sociales.

Dans tous les domaines, le gouvernement ne fait qu'appliquer ce qui est dicté par l'Union européenne. Pour la destruction du Code du travail baptisée « flexicurité », l'Union européenne a défini une méthode : « Rien ne pourra se faire au plan national ou européen, sans une implication active des partenaires sociaux ». (Discours du commissaire européen, Spidla, présentant la communication de la Commission européenne du 27 juin sur la « flexicurité »).

Au plan européen, l'Union européenne s'appuie sur la CES, qui vient de saluer à nouveau le projet de traité constitutionnel européen, et qui précisait sur la flexicurité : « La CES est prête à discuter sur une approche moderne de la réforme ».

Ce qui est vrai au niveau européen l'est aussi au niveau international avec la nouvelle Confédération syndicale internationale récemment créée, qui veut « agir » pour « la mise en place d'un système de gouvernance d'entreprise »... Comme si les classes sociales aux intérêts contradictoires n'existaient plus ...

Mais les confédérations syndicales nationales indépendantes n'ont pas été constituées par les travailleurs pour participer à des contre-réformes mais bien pour garantir leurs conquêtes sociales.

Comme l'a dit un responsable syndical dans une récente réunion : « Pourquoi ce qui était possible en 1945 dans un pays détruit ne serait-il plus possible aujourd'hui ? »

Les problèmes auxquels sont aujourd'hui confrontés les travailleurs et les organisations syndicales ne recourent-ils pas ceux que posait il y a douze ans au cœur du mouvement de millions contre le plan Juppé, l'appel constitutif du mouvement du Manifeste des 500 ?

« La priorité que les partis donnent à l'intérêt général, par la pratique du pouvoir, les place naturellement en situation conflictuelle avec le syndicalisme authentique qui, de son côté, privilégie la défense des intérêts particuliers des travailleurs et de l'ensemble des catégories sociales assimilées : chômeurs, retraités, etc, en agissant sur le seul terrain de classe. »

C'est ce qui fonde depuis plus d'un siècle le mouvement ouvrier en France, sur la base de la Charte d'Amiens : « Cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. »

Ces problèmes sont aujourd'hui posés avec plus d'acuité encore. C'est pour en débattre que nous vous invitons à participer à cette rencontre.

Le Mouvement politique du Manifeste pour l'indépendance syndicale a été fondé au milieu des grèves et manifestations de décembre 1995, à partir d'un texte contresigné par 250 militants de la CGT et 250 militants de la CGT-FO.

L'objectif étant de défendre le droit politique de la classe ouvrière de s'organiser comme bon lui semble en toute indépendance.

Le Manifeste des 500 est un regroupement politique. Il n'a pas vocation à créer une nouvelle organisation syndicale, ni à créer un nouveau parti politique. Il se veut un cadre de discussion, de rencontre et d'échange, partie prenante de l'action internationale de défense de l'indépendance des organisations ouvrières. C'est dans ce cadre que le Manifeste des 500 est membre associé à l'Entente Internationale des travailleurs et des peuples et a participé, en tant que tel, à toutes les conférences mondiales de l'Entente.